

# Les échos de la Bellone

Bulletin d'informations  
de Saint-Adjutory

Juillet 2017 - n° 24

## sommaire

### Vie communale

Comptes-rendus de conseils municipaux	2 à 6
Le budget	7/8
Petite enfance	9
Premiers secours	9
AS Saint-Adjutory	9
Inauguration du bourg	10/11
La cabine à livres	12

### Petites histoires ...

13

### Actualités

Carte nationale d'identité	14
Calitom	15
Fleurissement	16
Recensement JDC	16
Le moustique tigre	16
Le frelon asiatique	17
Les bruits de voisinage	18
Les feux de plein air	18

### Les infos pratiques

19/20

Directeur de la publication :  
Patrice Boutenègre

Réalisation :  
Catherine Bruimaud,  
Georgia Shriane,  
Jacques Bely,  
Claude Marsaud,  
Patrice Boutenègre

Imprimé par nos soins



Cher(e)s administré(e)s,

Ce début d'année 2017 aura été marqué par les élections (présidentielle et législatives). Emmanuel Macron est notre nouveau Président de la République et pour notre circonscription, Jérôme Lambert reste notre député. A l'occasion d'élections (présidentielle, législatives, européennes...), la municipalité se doit d'installer des panneaux d'affichage pour les différents candidats (suivant les dispositions légales que l'on reçoit de la préfecture). Par contre, la pose des affiches n'est, en aucun cas, du ressort de la commune.

Lors du vote du budget prévisionnel de mars 2017, l'ensemble du conseil municipal a décidé de ne faire subir aucune augmentation de l'impôt de la part communale (à savoir la taxe d'habitation et le foncier - bâti et non bâti). Il s'agit bien d'un engagement de l'ensemble des élus de maîtriser le budget communal.

Côté commune, la fibre optique est enfin arrivée sur le répartiteur situé au centre du bourg. La grande problématique reste la stabilité du réseau. Cette amélioration couvre le bourg, Les Mas et l'Epardelière à un niveau moindre. Vous devrez impérativement vous rapprocher de votre opérateur pour pouvoir bénéficier de cette amélioration. Des zones restent blanches comme Etampes et l'Est de notre commune. Le département n'y reste pas insensible et une solution devrait être trouvée dans les prochains mois.

L'inauguration du bourg s'est déroulée le samedi 10 juin en présence de nombreux élus avec notamment Michel Boutant, sénateur et François Bonneau, président du Conseil Départemental. Près de 130 convives ont participé au repas. Vous pourrez découvrir en page centrale les moments forts de cette journée.

Côté personnel communal, afin de pouvoir continuer à faire un maximum de travaux en régie, nous avons pris un emploi aidé à hauteur de 20h. Il s'agit de Quentin Beck. C'est ainsi que nous avons pu dégager du temps à Gilbert Gaillard qui a réalisé avec Jacques Bely, notre 1<sup>er</sup> adjoint, la réfection totale des sanitaires du stade. Un grand merci à eux.

Les dernières pluies n'ont malheureusement pas résolu le manque d'eau dans nos rivières et plus particulièrement la Tardoire où la SAUR pompe l'eau au lieudit « la sèche » sur la commune de Roussines. Le niveau de la rivière était à la mi-juin identique à un mois de septembre lors de périodes estivales sèches. Le syndicat d'eau potable a donc demandé aux 21 communes concernées par l'emprise de ce captage d'eau de prendre un arrêté limitant l'usage de l'eau. Cet arrêté est applicable sur notre commune depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Je vous demande donc d'en prendre connaissance.

Je vous souhaite une bonne lecture mais aussi un agréable été.  
Bien à vous.

Votre maire  
Patrice Boutenègre

# Comptes rendus des séances du conseil municipal

## 19 JANVIER 2017

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, HUBERT P, FURGALSKA J, GUEDON V, DAMBIER J-E, CHATEAU M, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.

Secrétaire de séance : V. GUEDON

**Approbation du compte-rendu du 15/12/2016 à l'unanimité.**

### Convention avec la commune d'Yvrac pour la mise en place d'une collecte commune de déchets verts à Chantecaille

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a participé à la réalisation de la zone de stockage pour broyage de végétaux avec la commune d'Yvrac et Malleyrand au lieu-dit Chantecaille, en apportant deux semis de calcaire. Une convention a été rédigée par la commune d'Yvrac et Malleyrand. M. le Maire donne lecture de cette convention. Les administrés se présenteront en mairie pour se faire inscrire et récupérer la clef du dépôt. Les professionnels ne pourront déposer les déchets verts que s'ils interviennent sur l'une des 2 communes. La CDC mettra à disposition un broyeur à végétaux lorsque que le dépôt sera rempli.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la convention ci-jointe avec Yvrac-et-Malleyrand et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### Demande de révision de zonage d'assainissement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède un plan de zonage d'assainissement approuvé il y a plus de 10 ans. Les modalités de financement des assainissements collectifs et les règles d'urbanisme ont changé. Il serait judicieux d'actualiser techniquement et financièrement ces zonages.

M. le Maire précise qu'il convient de réviser et d'actualiser le zonage, afin de déterminer et d'intégrer de nou-

velles zones en assainissement collectif. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord a la compétence en ce qui concerne la révision des zonages d'assainissement. Il rappelle aussi que la procédure de modification de zonage est identique à celle d'un premier zonage et sera par conséquent soumise à enquête publique.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide le projet de révision du zonage d'assainissement, sollicite la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord pour la révision du zonage d'assainissement de la commune et autorise M. le Maire à lancer toutes les démarches ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires.

### Création d'un poste Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au 1<sup>er</sup> avril 2017

M. le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'entretien sont à prévoir sur la commune. Afin de limiter les dépenses, il propose de faire exécuter les travaux en régie par notre agent communal Gilbert GAILLARD. M. le Maire suggère d'embaucher un CAE en CDD de 20 heures en contrat de 6 mois et 12 mois (renouvelable, sous conditions, dans la limite de 24 mois). La prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération brute sera reversée à la commune sur la base d'une liste de publics prioritaires, pas d'indemnité de fin de contrat à verser. L'offre paraîtra sur le site de pôle emploi jusqu'au 10 mars pour une embauche au 1<sup>er</sup> avril 2017.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent la création d'un poste CAE-CUI dans les conditions énoncées, et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au recrutement d'un CAE-CUI.

### Informations diverses

M. le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau bureau de l'exécutif pour la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord. Le Président de la nouvelle CDC est Jean-Marc Brouillet

soutenu par 10 vices-présidents et 3 conseillers délégués dont M. le Maire aux affaires scolaires.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de remise de médaille lors de la cérémonie des vœux, car après renseignements pris auprès des services de la préfecture, il n'est pas possible de gratifier des administrés bénévoles sans l'autorisation du Préfet. De plus, le dossier à constituer est très conséquent, il est ensuite envoyé à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale puis le Préfet valide la demande et remet la médaille à la personne concernée.

Suite au conseil de décembre, une demande de devis a été faite pour l'ajout d'un candélabre à la demande des administrés de la rue des fontaines. Afin de préparer le budget 2017, et après vérification de la couverture d'éclairage sur le bourg par M. Bely, il s'avère qu'il manque un candélabre route du lac à la sortie du Bourg. Après l'accord du Conseil Municipal, un devis sera donc demandé pour deux candélabres.

Dans le cadre de la préparation du budget 2017, M. le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur les éventuels travaux pour 2017, à l'unanimité il est décidé de réaliser des devis pour :

- la rénovation des sanitaires du stade et la mise aux normes pour les PMR (personnes à mobilité réduite),
- l'agrandissement du local technique des agents communaux afin de résoudre le problème de stockage.

L'ensemble de ces travaux pourrait être réalisé en régie par les agents communaux. La décision sera prise lors du vote du budget.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Pays Horte et Tardoire étant dissous, les compétences du pays sont devenues communautaires.

Voici quelques dates à retenir :

- 23/03 : commission budget
- 26/03 : Repas des aînés
- 20/05 : Inauguration du bourg (date à consolider)

## 16 FÉVRIER 2017

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, HUBERT P, FURGALSKA J, GUEDON V, DAMBIER J-E, CHATEAU M, BONNIN P, BARRIBAUD P-L

Absents excusés et pouvoirs :  
G. SHRIANE pouvoir à P. BOUTENEGRE  
Secrétaire de séance : J. FURGALSKA

**Approbation du compte-rendu du 19/01/2017 à l'unanimité.**

### **Autorisation de poursuites au trésorier concernant les impayés**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la trésorerie de Chasseneuil est fermée. La commune est désormais rattachée à la trésorerie de La Rochefoucauld. Il convient d'autoriser, le nouveau trésorier M. ROOS, à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes par l'émission des mises en demeure de payer sans solliciter l'autorisation du maire. M. le Maire propose de ne pas exercer de poursuites pour les sommes inférieures à 20€ et aucune saisie sur salaire pour des sommes inférieures à 50€. Cette autorisation de poursuites est accordée au comptable de façon permanente et générale tant qu'elle ne fera pas l'objet d'une révocation.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide cette autorisation de poursuites à M. Roos, trésorier, comme énoncée ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **Attribution d'indemnité au receveur municipal**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de gestion et de confection de budget du receveur. Le Conseil Municipal par 6 voix pour 3 voix contre et 2 absentions décide d'attribuer au comptable de la collectivité l'indemnité de gestion et de confection de budget au taux de 100%.

### **Désignation des délégués communaux aux commissions thématiques de la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau bureau de l'exécutif pour la CDC La Rochefoucauld

Porte du Périgord ainsi que le nouvel organigramme. M. le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la fusion des CDC au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il faut désigner des nouveaux représentants pour les commissions thématiques de la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord

La liste suivante récapitule les membres élus à l'unanimité des membres présents pour ces commissions :

**Développement économique :**

CHAMBON Pierre

**Ressources humaines :**

BOUTENEGRE Patrice

**Développement durable - Environnement :**

BELY Jacques

**Urbanisme - Aménagement - THD :**

CHAMBON Pierre

**Communication :** GUEDON Valérie

**Travaux :** BELY Jacques

**CIID :** DAMBIER Jean-Edouard

**CLECT :** CHATEAU Manuel

### **Demande de subvention de la Chambre des Métiers pour un administré**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre des Métiers a envoyé une demande de participation financière pour la formation des apprentis. Cette subvention est calculée sur la base de 40€ par apprenti formé et serait attribuée pour un résident de notre commune, M. CARTRON Mickaël. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à la Chambre des Métiers une subvention d'un montant de 40€ et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

### **Informations diverses**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier reçu de la direction régionale de l'environnement, celle-ci nous demande notre avis pour l'extension de la zone de servitude d'utilité publique dans les communes traversées par des canalisations de transport de gaz en plus de celle déjà existante (35 mètres). La commune devra informer le transporteur de tout permis de construire ou certificat d'urbanisme délivré auprès de ces zones. A l'unanimité il est décidé de refuser l'extension de la zone de servitude d'utilité publique

de 6 mètres de chaque côté en plus de la zone déjà existante.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la facturation aux administrés du bourg concernant l'assainissement est faite en février avec un décalage d'un an. Les consommations facturées concernent septembre de l'année N-2 à août de l'année N-1. M. le Maire demande que soit rétabli ce décalage en facturant l'assainissement l'année même des consommations soit en octobre. Accord à l'unanimité.

En fin d'année 2016, le SDIS a proposé à M. le Maire une sensibilisation aux gestes qui sauvent pour les personnes intéressées. Suite à la diffusion de cette information dans le bulletin municipal de janvier, quatre personnes se sont inscrites. Le SDIS doit nous communiquer une ou deux dates. Si des personnes souhaitent intégrer ce groupe, bien vouloir se rapprocher du secrétariat de mairie.

## 30 MARS 2017

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, HUBERT P, GUEDON V, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L

Absent excusé : M. ROOS, Trésorier  
Secrétaire de séance : V. GUEDON

**Approbation du compte-rendu du 16/02/17 à l'unanimité.**

### **Vote des 3 taxes directes locales pour 2016**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2017 à savoir :

Taxe d'habitation : 7.44%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.16%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.41%

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux que les années précédentes comme ci-dessus, et autorise M. le Maire à signer l'état de notification des taux pour 2017.

### **Approbation des Comptes de Gestion Commune-Assainissement**

Les comptes de gestion Commune, Assainissement Collectif, du receveur

sont approuvés à l'unanimité des élus présents.

## **Vote des Comptes Administratifs Commune-Assainissement**

Les comptes administratifs des budgets Commune, CCAS, Assainissement collectif sont présentés par M le Maire. Il sort de la salle pour les votes, qui ont lieu sous la présidence de J. BELY, doyen d'âge de la séance. Votés à l'unanimité des élus présents.

## **Affectation des résultats Commune-Assainissement**

Les affectations de résultats des 2 budgets sont adoptées à l'unanimité des élus présents.

## **Vote des Budgets Primitifs Commune-Assainissement**

M. le Maire présente les différents budgets primitifs. M. le Maire précise que le budget de la commune est présenté sans augmentation des taux d'imposition, les bases d'impositions sont toujours en progression grâce principalement aux nouvelles constructions, ce qui permet l'augmentation du produit en maintenant les taux d'imposition. Pour la section d'investissement, M. le Maire présente chaque achat et travaux inscrits. Ces différentes inscriptions budgétaires ont été évoquées lors de la présentation de l'ébauche du budget en commission finances qui a eu lieu le jeudi 23 mars 2017. M. le Maire rappelle que le CCAS étant dissous, il n'y aura pas de budget primitif 2017. Les budgets Commune et Assainissement Collectif sont adoptés à l'unanimité des élus présents.

## **Modification de l'indice brut des indemnités des élus.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'indice brut des indemnités des élus a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour une commune de moins de 500 habitants, l'indice brut était à 1015 et passe à 1022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet rétroactif de modifier le montant des indemnités pour les fonctions de Maire et adjoints et conseillère déléguée pour la commune, soit :

- au taux de 17% attribué à M. BOUTE-NEGRE Patrice, Maire en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- au taux de 7,20% attribué à M. BELY Jacques, 1<sup>er</sup> adjoint en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- au taux de 3% attribué à M. CHAMBON Pierre 2<sup>e</sup> adjoint en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- au Taux de 3% attribué à Mme SHRIANE Georgia conseillère déléguée en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

## **Motion contre la fermeture de l'internat et pour le maintien du collège de Montembœuf**

M. le Maire précise au Conseil Municipal que l'association ALPE (l'Amicale Laïque des Parents d'Élèves) s'oppose à la fermeture de l'internat et du collège de Montembœuf au prétexte qu'il ne compte pas un effectif d'élèves suffisant. Le collège reste le socle de l'activité économique de Montembœuf. Une motion a été rédigée pour exprimer toute l'inquiétude des familles et habitants et les enjeux que cela engendrerait. M. le Maire donne lecture de cette motion et demande aux conseillers de se prononcer.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter la motion dans les conditions énoncées, et s'oppose par avance à tout projet de fermeture de l'internat et du collège de Montembœuf et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

## **Demande d'aide financière**

### **ALPE du collège de Montembœuf**

M. le Maire précise au Conseil Municipal que l'association ALPE du Collège a besoin d'un soutien financier afin d'organiser la manifestation du 8 avril, pour leur permettre d'acheter de nombreux supports de communication mais également de financer les à-côtés (poudre colorée, tee-shirts, banderoles...). Le besoin de trésorerie actuel est d'environ 1000€, ce qui représenterait 100€ par commune. L'AAEP de Montembœuf s'est pro-

posée de faire l'avance de trésorerie et l'association les remboursera une fois les aides municipales perçues. M. le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide à neuf voix pour, une abstention et une contre, de verser une subvention de 100 € à l'ALPE afin de soutenir les besoins de l'association lors de cette manifestation, et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

## **Recrutement d'un CAE-CUI**

M. le Maire présente au Conseil Municipal M. David KAHOUL, candidat retenu suite aux entretiens réalisés le mardi 21 mars. M. le Maire suggère de l'embaucher en contrat CAE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, à raison de 20 heures par semaine pour 8 mois, renouvelable, sous conditions, dans la limite de 24 mois maximum. La période d'essai est d'un mois. La prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération brute versée au salarié est de 52%, pas d'indemnité de fin de contrat à verser.

Le Conseil Municipal décide à dix pour et une abstention, de recruter de M. David KAHOUL dans les conditions énoncées, et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

## **Projet de fusion entre l'ATD16 et le SDITEC**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'initiative du SDITEC portant sur la mutualisation de l'ingénierie territoriale en Charente, l'ATD16 et le SDITEC envisagent un éventuel rapprochement afin de garantir la meilleure offre de services possibles aux communes et EPCI de Charente. L'ATD16 reprendrait également l'ensemble des biens, personnels et contrats du SDITEC ; les conditions techniques, financières et humaines du service proposé aux adhérents (montant de la cotisation...) seraient, par conséquent inchangées. Les statuts de l'ATD16 devraient faire l'objet d'une adaptation. M. le Maire demande aux élus de se prononcer. A l'unanimité le Conseil Municipal

décide d'accepter le projet de fusion énoncé et nomme M. le Maire comme délégué titulaire de la future entité.

## **Demande de subvention association Détente-Loisirs**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, que M. Le Président du Club Détente-Loisirs sollicite une subvention pour l'année 2017 et nous adresse le bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder au Club Détente-Loisirs une subvention identique à l'année passée, d'un montant de 350€ et que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2017 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

## **Demande de subvention association RAB**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que M. le Président de l'association RAID Aventure de La Bellone sollicite une subvention pour l'année 2017. Le bilan financier devra toutefois être fourni avant de pouvoir percevoir l'aide octroyée par la commune. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder à l'association R.A.B la somme de 200€ (identique à l'année passée) pour l'année 2017, dit que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2017 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

## **Informations diverses**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de planifier la présence des élus aux permanences électorales. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h les 23/04 et 07/05/2017.

M. le Maire fixe avec le Conseil Municipal la date de l'inauguration de l'aménagement du bourg au samedi 10 juin 2017.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mmes RIBIERE et MO-COEUR ont sollicité une demande de

RDV suite au dernier conseil d'école qui s'est déroulé à l'école maternelle de Vitrac-St Vincent. Avec des effectifs en baisse sensible sur l'école maternelle de Mazerolles, une réflexion est menée entre le SIVOS et les enseignants pour une éventuelle nouvelle organisation pour l'année scolaire 2017-2018. M. Le maire propose d'organiser une réunion le jeudi 13 avril à 20h30 à la salle des fêtes afin d'échanger avec l'ensemble des parents sur ce sujet et plus généralement sur le scolaire.

## **4 MAI 2017**

*Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, HUBERT P, GUEDON V, DAMBIER J-E, CHATEAU M, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.*

*Absent excusé : FURGALSKA J. pouvoir à JE DAMBIER.*

*Secrétaire de séance : V. GUEDON*

*Approbation du compte-rendu du 30/03/17 à dix voix pour et une abstention.*

## **Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord périmètre de l'ex BANDIAT-TARDOIRE prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en date du 13 avril 2015 et les objectifs inscrits. Il rappelle les principaux enjeux issus de la phase diagnostic.

M. le Maire rappelle la place centrale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ; PLUi qui déclinera la politique de développement et d'aménagement, et qui définira les règles d'occupation du sol, au travers de son règlement, de ses documents graphiques et des Orientations d'Aménagement et de Programmation, sur l'ensemble du territoire communautaire.

M. le Maire indique que le PADD repose sur un diagnostic revisité au regard des nouvelles réglementations en vigueur (Grenelle de l'Environnement, Loi ALUR, etc...).

La prochaine étape de l'élaboration du PLUi consistera en la traduction de ce PADD dans le règlement et ses documents graphiques et les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

M. le Maire détaille ensuite les choix et orientations générales retenus par le PADD et demande aux conseillers de donner leur point de vue sur ces orientations générales du PADD pour la commune. Ils s'organisent de la manière suivante :

- 1<sup>ère</sup> orientation politique : S'engager dans un développement urbain intercommunal durable et hiérarchisé et équilibré entre emplois, habitats, commerces et services. Avis favorable pour la commune avec pour conditions : le respect du paysage sur notre territoire et le respect des communes voisines (implantation après accord préalable des communes limitrophes). La commune ne souhaite pas d'éolien sur son territoire.

- 2<sup>e</sup> orientation politique : Affirmer le pôle de LA ROCHEFOUCAULD comme centralité intercommunale. Avis favorable pour la commune

- 3<sup>e</sup> orientation politique : S'appuyer sur la qualité paysagère et environnementale de l'ex BANDIAT-TARDOIRE pour renforcer l'attractivité du territoire (cadre de vie, tourisme...). Avis favorable pour la commune.

- 4<sup>e</sup> orientation politique : Soutenir l'agriculture et la sylviculture, socles territoriaux et moteurs économiques. Avis favorable pour la commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et les conclusions du débat, le conseil municipal à l'unanimité prend acte et valide les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

## **Nomination d'un suppléant à la commission intercommunale des impôts directs (CIID)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la fusion des CDC au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des nouveaux représentants pour les commissions thématiques de la CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord ont été dési-

gnés. Lors d'un conseil communautaire du 6 février, il a été décidé que chaque commune devait désigner une personne titulaire et suppléante pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID). M. Le Maire propose de nommer suppléante Valérie GUEDON.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de nommer déléguée suppléante Valérie GUEDON à la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

## Recrutement d'un CAE

M. le Maire informe le conseil municipal que la période d'essai de M. Kahoul n'a pas été concluante. La commune a donc fait appel à Pôle Emploi pour un nouveau recrutement. M. le Maire suggère d'embaucher un CAE en contrat à raison de 20 heures par semaine pour 12 mois, renouvelable, sous conditions, dans la limite de 24 mois maximum. La période d'essai est d'un mois. L'État prend à sa charge un pourcentage de la rémunération brute versée au salarié, pas d'indemnité de fin de contrat à verser.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter un CAE dans les conditions énoncées, autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

## Demande de subvention scolaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Une élève du Lycée Emile Roux de Confolens a participé à un voyage à Paris du 11 au 14 avril 2017. La participation familiale est de 195€, la subvention serait de 58,50 € attribuée à Léa FORESTIER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement de subvention au Lycée Emile Roux de Confolens pour la somme de 58,50 € pour le voyage à Paris.

## Informations diverses

M. le Maire demande au Conseil Municipal de planifier les permanences pour les élections législatives du 11 et 18 juin.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les deux sessions ont lieu le 14 avril et le 20 avril pour sensibiliser aux gestes qui sauvent. Trente personnes ont participé. M. le Maire propose de demander des devis pour faire la formation aux premiers secours (environ 50 €/pers). Il demande au conseil de réfléchir sur le fait qu'on pourrait également proposer cette formation aux 30 personnes ayant suivi « la sensibilisation aux premiers secours ». La commune pourrait prendre en charge 50% de cette formation, la décision sera prise lors d'un prochain conseil. Il souhaiterait que tous les employés communaux fassent cette formation.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission communication de la CDC est en cours de réflexion pour la création du logo de la nouvelle CDC. Les couleurs sont déjà choisies : rouge et or.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une réunion le 8 juin à 19h30 (avant le conseil de 20h30) pour organiser l'inauguration du bourg du 10 juin 2017.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place de la fibre optique du bourg jusqu'à Lacadoue, il envisage d'envoyer un courrier aux agriculteurs pour une mise en garde. Le réseau est très coûteux et peu de techniciens sont habilités sur le secteur pour effectuer les réparations. Donc, en cas de sinistre, le réseau pourrait être indisponible et une indemnisation financière pourrait être demandé aux personnes ayant commis la dégradation.

Une commission urbanisme concernant le PADD est fixée le 18 mai à 18h30.

## 8 JUIN 2017

*Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, HUBERT P, GUEDON V, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.*

*Absent excusé : FURGALSKA J. pouvoir à P-L BARRIBAUD, CHATEAU M. pouvoir à J. BELY*

*Secrétaire de séance : P. BONNIN*

**Approbation du compte-rendu du 04/05/17 à l'unanimité.**

## Plan de lutte contre le frelon asiatique

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Département est engagé depuis 2012 dans la lutte contre le frelon asiatique. Le Département de la Charente a mis en place chaque année, un dispositif de destruction des nids destiné à l'ensemble de la population charentaise, en partenariat avec les communes volontaires. En 2016, en raison de l'évolution de l'organisation territoriale, la maîtrise des destructions des nids de frelons était désormais assurée par les communes, avec le soutien financier du Département. A ce jour, la loi NOTRe ne permet plus au Département d'apporter une contribution financière aux communes. Le Département ne reconduit pas ce dispositif pour 2017.

Malgré tout, M. le Maire propose que la commune continue de participer aux frais de destruction pour la période du 15 juin au 15 octobre 2017. Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie. La commune a la charge de vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques, de faire intervenir une entreprise de désinsectisation et de régler l'intervention à l'entreprise. M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge à 100% le financement de destruction de nids actifs de frelons asiatiques pour la période du 15 juin au 15 octobre 2017.

## Formation prévention et secours de niveau I

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux deux sessions qui ont eu lieu le 14 avril et le 20 avril 2017 pour « la sensibilisation aux premiers secours », trente personnes avaient répondu favorablement. M. le Maire a demandé un devis pour faire la formation aux premiers secours de niveau I, la participation serait de 50€/pers. Le Maire souhaite proposer cette formation aux trente personnes présentes lors de la première formation et la commune pourrait prendre en charge 50% de la participation financière pour les personnes habi-

tant notre commune. Il souhaiterait que tous les employés communaux fassent cette formation avec une prise en charge intégrale par la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de proposer aux trente personnes la formation prévention et secours de niveau I avec une prise en charge de 50% (pour les personnes habitant notre commune) par la commune et de 100% pour les agents communaux.

## Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Muni-

cipal que les travaux prévus au carrefour de Chez Patarin direction Les Mas ont été réalisés par le Département. Avant d'envisager un arrêté pour une limitation de tonnage, il est proposé de sensibiliser dans un premier temps les transporteurs, afin de ne pas pénaliser l'accès de cette voie aux agriculteurs. La signalisation sera aussi vérifiée et modifiée si nécessaire.

M. le Maire donne la parole à M. CHAMBON suite à la commission d'urbanisme concernant le PADD du 18 mai, le dossier de la commune est

à l'étude et un prochain RDV est fixé le 6 juillet 2017 à Yvrac pour présenter le territoire à la CDC avec ses modifications.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été reçue en mairie d'une association pour faire venir une chorale à l'église de Saint-Adjutory le 22 octobre 2017. Accord à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement de l'inauguration du bourg du 10 juin 2017.

La distribution du bulletin se fera le samedi 22 juillet 2017.

## LE BUDGET de la commune

### Taux d'imposition

Niveau des taxes

	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	7.44%	7.44%	7.44%
Taxe foncière "bâti"	19.16%	19.16%	19.16%
Taxe foncière "non bâti"	71.41%	71.41%	71.41%

Le niveau de la taxe est fixé par une décision du conseil municipal

Niveau des bases imposables

	Base 2015	Base 2016	Base 2017
Taxe d'habitation	417600	446800	448700
Taxe foncière "bâti"	284600	302200	312200
Taxe foncière "non bâti"	24700	24700	24900

Les bases imposables sont fixées par les services des finances publiques de l'Etat.

### Comptes de la commune

#### I. Le compte général

#### Fonctionnement

DÉPENSES	Budget 2016			Budget prévu 2017			RECETTES	Budget 2016			Budget prévu 2017		
	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016	Budget 2017	Réalisé 2016	Budget 2017		Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2017	
<b>011 charges générales</b>	59 100.00 €	43 020.39 €	<b>74 430.00 €</b>	70 produits services		687.67 €	- €						
eau élect. Carburant			19 850.00 €	73 impôts et taxes	148 000.00 €	159 356.48 €	<b>151 000.00 €</b>						
assur., voirie, locat., maintenance			18 400.00 €	3taxes			108 000.00 €						
tél, timbres, réception, manif			8 380.00 €	autres taxes			39 000.00 €						
régie			25 000.00 €	74 dotation participation	97 220.00 €	100 643.50 €	<b>80 500.00 €</b>						
taxe foncière			2 800.00 €	dotations			60 500.00 €						
<b>012 charges de personnel</b>	90 700.00 €	89 493.79 €	<b>93 970.00 €</b>	EA			13 000.00 €						
personnel titulaire			40 000.00 €	CAE			7 000.00 €						
CAE			11 000.00 €	75 Autres produits	11 000.00 €	12 058.45 €	<b>10 500.00 €</b>						
EA			15 500.00 €	location SDF			600.00 €						
charges			27 470.00 €	loyers			10 400.00 €						
<b>65 Aut. charges gestion courante</b>	107 300.00 €	104 250.36 €	<b>117 400.00 €</b>	76 produits financiers	- €	0.99 €							
élus			14 000.00 €	77 produits except		2 706.14 €							
Sivos			89 000.00 €	722-042ordre pour travaux régie	9 000.00 €	5 993.21 €	<b>20 000.00 €</b>						
autres subventions			8 320.00 €	excédent reporté (résultat 2016)			<b>40 945.89 €</b>						
66 charges financières	4 570.00 €	3 259.09 €	<b>6 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	265 220.00 €	281 446.44 €	<b>302 945.89 €</b>						
67 charges exceptionnelles	550.00 €	476.92 €	<b>800.00 €</b>										
22 dépenses imprévues	3 000.00 €		<b>10 345.89 €</b>										
68 dotations amortissements													
23 Viremt. à la section investisse.	- €	- €											
<b>TOTAL</b>	<b>265 220.00 €</b>	<b>240 500.55 €</b>	<b>302 945.89 €</b>										

## Investissement

DÉPENSES	Budget 2016			Budget prévu 2017			RECETTES	Budget 2016			Budget prévu 2017		
	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016		Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016
déficit reporté			93 189.07 €	Report de l'exédent N-1	94 787.87 €								
Emprunt remboursé en capital	100 000.00 €	100 000.00 €	- €	Viremt. de la section de fonct.									
Remboursement emprunt	14 200.00 €	14 112.13 €	60 000.00 €	Emprunts	400 000.00 €	400 000.00 €							
Subvention	2 273.00 €	2 272.79 €	38 000.00 €	subventions RAR							105 970.00 €		
frais études	11 365.00 €	11 340.00 €		FCTVA	6 000.00 €	8 172.10 €					3 000.00 €		
enfouissement réseaux	17 557.32 €	17 477.66 €		affectation résultat	64 639.96 €	64 639.96 €							
aménagement du bourg 2ème T	597 622.32 €	597 530.70 €	31 500.00 €	dotations									
tondeuse	1 500.00 €	1 495.92 €		taxe aménagement		2 513.48 €							
defibrillateur	1 600.00 €	1 554.00 €		Annulation mandat							31 500.00 €		
SDEG			3 000.00 €	FDAC 2016							20 800.00 €		
décoration Noël			1 500.00 €	Subv Etat	93 263.30 €	47 760.11 €					83 000.00 €		
panneaux signalétiques	800.00 €	751.52 €	1 000.00 €	Subv Département	78 650.00 €	24 172.79 €					38 000.00 €		
tables + bancs			5 000.00 €	Subv Parlement		- €					20 200.00 €		
matériel communal	600.00 €		5 500.00 €	Subv. Région	40 000.00 €	38 000.00 €					0.00 €		
citerne incendie			10 000.00 €	TOTAL	777 341.13 €	585 258.44 €					302 470.00 €		
dépenses imprévues	23.49 €		7 780.93 €										
FDAC 2016	20 800.00 €	20 707.45 €	26 000.00 €										
travaux en régie	9 000.00 €	5 993.21 €	20 000.00 €										
<b>TOTAL</b>	<b>777 341.13 €</b>	<b>773 235.38 €</b>	<b>302 470.00 €</b>										

## II. Le compte de l'assainissement

### Fonctionnement

DÉPENSES	Budget 2016			Budget prévu 2017			RECETTES	Budget 2016			Budget prévu 2017		
	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016		Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016
Matière 1ère			- €	Report	32 093.49 €							32 827.98 €	
Vêtements travail			- €	Redevance asst	7 000.00 €	7 410.49 €						7 000.00 €	
Fournitures non stockables	3 000.00 €	696.22 €	2 000.00 €	Redevance modernis. reseau	1 200.00 €	1 293.84 €						1 200.00 €	
Petit équipement	3 000.00 €	113.27 €	4 000.00 €	Agence eau	3 000.00 €	4 690.75 €						4 000.00 €	
Autres matières	3 000.00 €	1 720.32 €	3 000.00 €	Produit gestion									
Maintenance	5 000.00 €	1 051.52 €	5 000.00 €	Mandats annulés									
Etudes et recherches	1 000.00 €		1 000.00 €	Autres pdots									
Charge pers rattaché	4 000.00 €	3 531.57 €	6 000.00 €	Amortissements	9 300.00 €	9 300.00 €						9 500.00 €	
Divers	3 000.00 €	1 292.42 €	3 000.00 €										
Reverst agence eau	2 000.00 €		2 000.00 €										
Charges gestion	2 000.00 €	110.03 €	5 000.00 €										
Titres annulés	1 000.00 €		1 000.00 €										
Intérêts emprunts	4 000.00 €	2 499.44 €	4 000.00 €										
Interets rattachement	- €												
Amortissements	11 350.00 €	10 946.00 €	12 000.00 €										
Dépenses imprévues	10 243.49 €		6 527.98 €										
<b>TOTAL</b>	<b>52 593.49 €</b>	<b>21 960.79 €</b>	<b>54 527.98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52593.49</b>	<b>22 695.08 €</b>						<b>54 527.98 €</b>	

### Investissement

DÉPENSES	Budget 2016			Budget prévu 2017			RECETTES	Budget 2016			Budget prévu 2017		
	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016		Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016	Budget 2016	Réalisé 2016	Budget 2016
Amortissement	9 300.00 €	9 300.00 €	9 500.00 €	Excédent reporté	27 293.74 €							25 774.70 €	
Emprunt	3 200.00 €	3 165.04 €	3 350.00 €	Amortissements	11 000.00 €	10 610.00 €						11 500.00 €	
Nouvelles inst.	25 000.00 €	- €	22 200.00 €	040/28154	350.00 €	336.00 €						500.00 €	
Dépenses imprévues	1 143.74 €	- €	2 724.70 €	Subvention équip.									
<b>TOTAL</b>	<b>38 643.74 €</b>	<b>12 465.04 €</b>	<b>37 774.70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 643.74 €</b>	<b>10 946.00 €</b>						<b>37 774.70 €</b>	

## PETITE ENFANCE - Atelier Eveil

L'Atelier d'éveil, les jeudis matins, de 9h à 12h pendant le temps scolaire, a terminé sa première année avec beaucoup de succès.

Le but de l'atelier d'éveil est d'établir un lieu adapté avec du matériel pour les petits, accompagnés par leurs parents et/ou nounous pour un moment de détente et rencontre. Le format «libre» est très pratique. Vous pouvez arriver et partir comme ça vous convient entre 9 et 12h, venir toutes les semaines ou ponctuellement. Nous avons un petit groupe régulier toutes les semaines et accueillons actuellement entre 11 et 15 enfants de 0-3 ans.

La dernière séance avant les vacances scolaires a eu lieu le jeudi 29 juin. Reprise à la rentrée : jeudi 21 septembre.

**OUVERT à TOUT LE MONDE**, accompagné par un ou plusieurs enfants entre 0-3 ans. Les séances sont gratuites. Nous vous demandons simplement une adhésion de 15€ par an par famille.

Pour infos : 06 03 12 89 83 ou mairie 05 45 62 02 38.



## PREMIERS SECOURS

Suite aux deux sessions qui ont eu lieu le 14 avril et le 20 avril 2017 pour « la sensibilisation aux premiers secours », trente personnes ont répondu favorablement.

M. le Maire a demandé un devis pour faire la formation aux premiers secours de niveau I, la participation serait de 50 €/pers. Le Maire va proposer cette formation aux trente personnes présentes lors de la première formation et la commune prendra en charge 50% de la participation financière pour les personnes habitant notre commune. Les employés communaux pourront faire cette formation avec une prise en charge intégrale par la commune.



## AS SAINT ADJUTORY

A ce jour, le club de foot se classe à la 5<sup>e</sup> place de la poule de 4<sup>e</sup> division. L'équipe a toujours fait bonne impression lors de ses différents matchs.

Afin d'assurer la continuité du club, nous recherchons des joueurs, dirigeants ainsi que des bénévoles pour venir jouer, encadrer ou participer à la vie de notre club. Nous serons heureux de vous accueillir dans la joie et la bonne humeur au sein de notre club qui entamera sa 3<sup>e</sup> année footballistique .

La vente de nos calendriers a permis à Mme Briggs de remporter le jambon qui lui a été remis le 11 mai 2017. Nous tenons à remercier l'ensemble des participants.

Le club de l'As Saint Adjutory vous souhaite de passer un excellent été 2017 et nous espérons vous voir nombreux aux entraînements, qui reprendront début août et aux matchs de la prochaine saison.

# Inauguration du



# bourg en images





## La cabine à livres

**Je prends, je l'emmène, je lis.**

**Je pense aux autres, je le ramène avant d'en prendre un autre.**

**Merci pour votre compréhension.**

À l'origine, il s'agissait de recycler et de donner une autre destination à la cabine téléphonique et d'en faire un lieu d'échanges de livres. Le démantèlement de ces cabines étant prévu par Orange sur le territoire, la municipalité a pu récupérer, après autorisation, ce mobilier devenu inutile. L'objectif est de rendre la lecture plus accessible en donnant une seconde vie aux livres qui traînent sur une étagère à la maison.

### Un fonctionnement à double sens

Il faut juste que les livres soient en bon état et qu'ils ne soient pas réservés à un public averti et adulte. Merci d'apporter vos livres en mairie pour des vérifications.

On peut également se servir librement. Il est possible de conserver le livre, de le donner, de le rapporter, etc. L'utilisation est totalement libre et ouverte à tous. Cette cabine repose sur les principes du partage, de la confiance et du respect.

## Inauguration de la cabine à livres

L'inauguration s'est déroulée le mardi 4 juillet 2017 en présence des enfants de la garderie, du président du SIVOS, M. Coq et de la responsable de la bibliothèque de Montembœuf, Mme Trapateau.

A cette occasion, nous avons pu apprécier les décorations de la cabine réalisées par les enfants de la garderie de Saint-Adjutory. M. le Maire tient à remercier tous les enfants, notre cantonnier, M. Gaillard Gilbert, et le 1<sup>er</sup> adjoint, M. Bely, qui ont contribué à l'embellissement de cette cabine.

A l'issue de la cérémonie, un goûter a été offert par la municipalité.



# Petites histoires de St-Adjutory

## PROMENADE PARMIS LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le registre le plus ancien consultable à la Mairie de St-Adjutory remonte à 1893. Voici, située dans le contexte plus général du développement du chemin de fer, une délibération relative au tracé de la ligne du Petit Mairat, le « chemin de fer économique » qui desservait notre région.

### D'abord un petit rappel historique :

1827 : 1<sup>er</sup> chemin de fer en France entre Andrézieux et St-Etienne pour le transport du charbon. Les wagons sont tirés par des chevaux.

1832 : 1<sup>er</sup> train de voyageurs sur cette même ligne.

1843 : Inauguration de la ligne Paris-Orléans.

1852 : Ouverture de la ligne jusqu'à Bordeaux par Poitiers et Angoulême.

1875 : Ouverture de la ligne Angoulême – Limoges par La Rochefoucauld – Chasseneuil – Roumazières.

Horaires : Départ d'Angoulême : 07h01 – Arrivée à Limoges : 10h52  
13h21 16h45  
18h01 22h00

1887 : Inauguration de la ligne Confolens-Roumazières.

1938 : Création de la SNCF, compagnie d'Etat..

Dès 1881, le Conseil Général fait procéder à une étude afin de desservir par des Chemins de Fer Economiques tous les chefs-lieux de canton.

Le projet prend du retard. L'Etat est réticent par rapport au coût du projet. On s'interroge (déjà) sur la concurrence avec les « voitures automobiles ». Mais l'automobile « n'est pas la bonne solution, tant du point de vue de la régularité qu'à celui de l'économie ».

En 1893, le Préfet consulte les Conseils Municipaux sur le tracé de la voie ferrée La Rochefoucauld – Roumazières. Voici la délibération du Conseil Municipal de St-Adjutory, en date du 12 Février 1893 :

« Monsieur le Maire informe le Conseil que conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 18 Janvier dernier, l'assemblée municipale doit émettre son avis sur le projet d'un réseau départemental de tramway à vapeur. »

Le Préfet soumettait un projet de ligne Montemboeuf – Roumazières avec liaison avec le Limousin. Or le Conseil Municipal préférait une ligne Montemboeuf – La Rochefoucauld avec liaison vers Angoulême et Bordeaux pour mieux desservir les intérêts du canton de Montemboeuf.

« La ligne Montemboeuf – Roumazières desservirait 3 communes (Cherves, Mazières, Genouillac). Celle de Montemboeuf – La Rochefoucauld est la seule à servir les intérêts généraux du canton. Elle desservirait les communes de Marillac, Yvrac, Taponnat, St-Adjutory, Mazerolles, Montemboeuf, Massignac, Verneuil, Sauvagnac.

*Les trains trouveront facilement leur chargement au moyen des produits de bois exploités de diverses façons sur tout le parcours de la ligne (merrain, échalats, cercles, bois de chauffage et de charpente) et par les porcs, veaux, moutons élevés en quantité considérable dans les communes traversées et toujours dirigées vers La Rochefoucauld.*

*Le Conseil Municipal, par les considérations ci-dessus, demande que le tracé Montemboeuf – La Rochefoucauld soit substitué à celui de Montemboeuf – Roumazières. »*

En réalité, le tracé retenu sera La Rochefoucauld – Montbron – Rouzède – Mazerolles-Le Lindois (Les Roudelières) – La Belle Etoile – Cherves – Mazières – La Péruse – Roumazières. La ligne ouvrira en 1912, sera connue sous le nom de ligne « du Petit Mairat » et fermera en 1946 faute de clientèle.

On notera que Les Roudelières sera « la station la plus importante pour le transport du bois et – de Juin à Septembre – d'importantes récoltes de cèpes par cageots entiers » pour être expédiés sur Bordeaux, pour y devenir « cèpes à la Bordelaise. »

Aujourd'hui, ne subsistent sur tout le secteur que la ligne Angoulême – Limoges, peu performante et qui serait, nous dit-on, plus ou moins menacée, et le vélo-rail entre Confolens et Roumazières, attraction prisée des touristes.

*Si vous désirez enrichir vos connaissances sur le sujet, vous pouvez consulter utilement l'ouvrage « Voyages en Charente au temps de la vapeur » par Henry Le Diraison et Yvette Renaud – Ed . Du CDDP de la Charente – disponible à la Bibliothèque de Montemboeuf.*



**calitom**  
service public des déchets

**SAINT-ADJUTORY**

**ÇA COMPOSTE !**  
EN CHARENTE



UN NOUVEAU SERVICE DANS VOTRE COMMUNE :  
**DES COMPOSTEURS COLLECTIFS**  
POUR VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE VOS SACS NOIRS.



Les composteurs sont situés : route du lac et au cimetière



Dans un composteur, vous pouvez déposer vos restes alimentaires, ainsi que filtres à café et végétaux comme des feuilles et des fleurs.  
Toutes les consignes de tri des déchets à composter sont sur [calitom.com](http://calitom.com) et un guide de compostage peut vous être remis sur simple demande.

Un Bioseau vous est proposé pour faciliter l'apport de vos biodéchets dans le composteur.  
Réservation au n° vert.



N° Vert 0 800 500 429

[www.calitom.com](http://www.calitom.com)

**Je mets dans mon compost**

**Je ne mets pas dans mon compost**

**calitom**  
service public des déchets

**ÇA COMPOSTE !**  
EN CHARENTE

**parmi les déchets de cuisine et de jardin**

- épluchures de légumes et de fruits (dont agrumes)
- petits restes de repas
- marcs / infusettes, filtres de café
- petits os, arêtes
- tranche de pain rassis
- croûtes de fromage et coquilles d'oeuf
- feuilles mortes
- fruits et légumes abîmés
- fleurs fanées
- tontes de pelouse

**parmi les déchets ménagers autres**

- sciure et copeaux
- essuie-tout, serviettes en papier

**parmi les déchets de cuisine et de jardin**

- poissons crus
- viandes crues
- coques de noix, de noisettes, noix
- coquilles d'huîtres, de moules
- terre, cailloux, sable
- mauvaises herbes, plantes malades ou traitées
- gros branchages

**parmi les déchets ménagers autres**

- cartons, revues-magazines, briques alimentaires
- médicaments et pansements
- sac et film plastique
- excréments d'animaux domestiques, lières souillées

## Seizième concours des villages fleuris



*Le fleurissement par chacun bénéficie à l'embellissement pour tous*

*Fleurissez maisons, gîtes, fermes et toutes vos bâtisses sur Saint-Adjutory*

Préparé et organisé par Marcel CHATEAU, le concours annuel des villages fleuris de Saint-Adjutory a 16 ans. Le jury, composé d'aucun résident de la commune, se déplacera dans tout le village, le bourg et les hameaux dans le courant du mois de juillet 2017.

A l'occasion de cette visite, sont évaluées les propriétés (maisons, bâtiments, fermes, gîtes...) **en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.**

L'embellissement du village au quotidien dépend aussi de vous tous. **Alors terminez vite votre fleurissement !**

**JDC**  
JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT 16 ANS !**  
PENSEZ AU RECENSEMENT

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**  
1 - Créez votre compte sur [www.aaservice-public.fr](http://www.aaservice-public.fr)  
Vérifiez ensuite que le «recensement» est possible dans votre commune.  
2 - Munissez-vous des documents numérotés suivants : pièce d'identité et livret de famille.  
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».  
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

DEFENSE.GOV.FR

## PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE !

DEUX AILES, DES ANTENNES LONGUES, UNE TROMPE

RAYURES NOIRES ET BLANCHES

TRÈS PETIT, ENVIRON 5mm

SOURCE DE NUISANCE, PIQUE LE JOUR, PIQÛRE DOULOUREUSE

**VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE ?**

Signalez sa présence sur [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr) ou l'application mobile **iMoustique®**

Dengue, chikungunya, zika **PROTÉGEONS-NOUS !**

## Le frelon asiatique

### CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

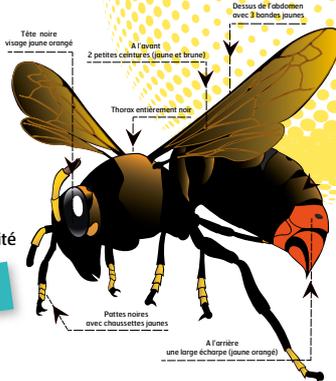
#### FRELON ASIATIQUE

**CARACTERISTIQUES**

Taille des ouvrières de 1.7 cm à 2.2 cm  
Taille de la reine de 2.2 cm à 3 cm

- 2,5 à 3 cm de long
- la couleur dominante est noire
- le quatrième segment est orangé
- les pattes brunes, sont jaunes à l'extrémité

**PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION**





#### FRELON EUROPEEN

**CARACTERISTIQUES**

Taille des ouvrières de 1.8 cm à 2.5 cm  
Taille de la reine de 4 cm

- 2,5 à 3 cm de long
- la couleur dominante est noire
- le quatrième segment est orangé
- les pattes brunes

**PAS DE PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION**



**RENSEIGNEMENTS ET SIGNALEMENTS DE NID**

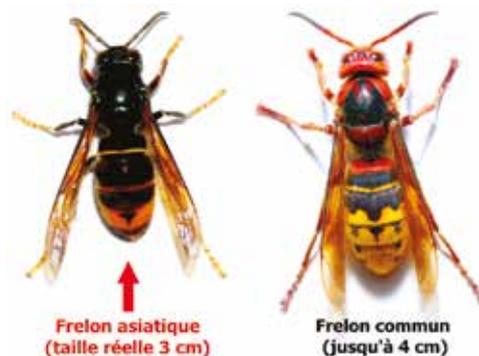
**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
[www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)  
 mail : [frelon@lacharente.fr](mailto:frelon@lacharente.fr)  
 tél. : 05 16 09 50 21



Le Département était engagé depuis 2012 dans la lutte contre le frelon asiatique, le Département de la Charente a mis en place chaque année, un dispositif de destruction des nids destiné à l'ensemble de la population charentaise, en partenariat avec les communes volontaires. En 2016, en raison de l'évolution de l'organisation territoriale, la maîtrise des destructions des nids de frelons était désormais assurée par les communes, avec le soutien financier du Département.

A ce jour, la loi NOTRe ne permet plus au Département d'apporter une contribution financière aux communes. Le Département ne reconduit pas ce dispositif pour 2017.

La commune continuera cette année de participer aux frais de destruction pour la période du 15 juin au 15 octobre 2017. Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie. La commune a la charge de vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques, de faire intervenir une entreprise de désinsectisation et de régler en totalité l'intervention à l'entreprise.





## LES BRUITS DE VOISINAGE

### Bricolage et jardinage

L'été arrive et avec lui, la ronde des tondeuses, débroussailleuses et autres outils de jardinage. Alors pour réaliser ces travaux d'entretien sans gêner son voisinage voici ce qu'il faut savoir :

#### Extraits des textes réglementaires :

**Les articles R.1336 - 6 à 10 du code de la santé publique**, relatifs aux bruits de voisinage, peuvent vous aider à résoudre votre problème.

**L'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage** en date du 20/04/1999 fixe les horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Contre les travaux au clair de lune**, l'article R 623-2 du code pénal **réprime le tapage nocturne**. Pour les bruits diurnes comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450 €.

#### Que faire en cas de gêne :

- La première démarche sera de rencontrer votre voisin pour l'informer de la gêne qu'il occasionne. Décidez ensemble des solutions de bon sens : organisez-vous pour tondre votre pelouse au même moment. Vous profiterez tous du calme ensuite. Pour les travaux de bricolage, prévenez votre voisinage. N'est-il pas vrai qu'un bruit annoncé est à moitié pardonné ! Lors de l'achat d'une tondeuse, regardez le niveau sonore inscrit sur l'étiquette.
- Votre voisin ayant refusé toute discussion, et après lui avoir envoyé des courriers, vous pouvez vous adresser à la mairie du lieu de la gêne. Le maire est garant de la tranquillité publique en matière de bruit dans le cadre de ses pouvoirs de police (rencontre du voisin bruyant, rappel de la réglementation, tentative de conciliation...).



### Aboiements gênants

La première démarche sera de rencontrer votre voisin pour lui signaler le comportement anormal de son chien. Il peut l'ignorer, puisque le chien n'aboie qu'en son absence et se tient bien lorsqu'il est présent. Proposez-lui alors les solutions suivantes :

- un exercice physique suffisant, le fait de ne pas encourager le chien lorsqu'il aboie peuvent sensiblement améliorer la situation ;
- il existe des colliers anti-aboiements inoffensifs et sans effets secondaires (collier à brumisation de citronnelle, ou mieux, à jet d'air) ; renseignez-vous auprès d'un pharmacien ou d'un vétérinaire ;
- suggérez à votre voisin qu'il apprenne à son chien à rester seul, en envisageant éventuellement un dressage approprié.

## LES FEUX DE PLEIN AIR (Arrêté préfectoral du 3 mai 2016)

#### Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ;
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

#### Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions (annexe 4) :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05.

#### Dérogation valable jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018 ;

- Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : du 01/11 au 30/04.

#### Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

#### Les conditions pour faire brûler :

- Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ;
- Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

**Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05 45 97 61 40**  
 Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'État  
 à l'adresse suivante : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

## INFOS...

### Inscriptions sur les listes électorales :

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour remplir le formulaire d'inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre 2017.

### Salle des fêtes :

Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie (05 45 62 02 38). Nouveau tarif 110 € pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors commune. Concernant les week-ends de plus de deux jours et jour férié, un supplément sera demandé de 40€ par jour pour les administrés de la commune et 80 € par jour pour les hors commune.

### ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Le représentant de l'ADMR de Montembœuf est Francis PRECIGOUT pour notre commune.

Pour tout renseignement, ne pas hésiter à le contacter au 05 45 62 12 24.

### Déchetterie :

La déchetterie située à La Belle Étoile (Montembœuf / 05 45 65 20 19) est ouverte :

- le lundi : 9h-12h 14h-18h, le mercredi : 9h-12h,
- le jeudi 14h-18h, et le samedi 9h-12h 14h-18h.

#### A proximité :

- Déchetterie de La Rochefoucauld Z.I. d'Olérat (05 45 62 39 80)

Ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h

- Déchetterie de Chasseneuil Zone d'Emploi (05 45 39 94 49)

Ouverture : lundi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h et mercredi 14h-18h

Les déchetteries de Montembœuf et de La Rochefoucauld disposent de containers spécifiques pour le dépôt des cartouches d'imprimantes.

### Déchets :

**RAPPEL :** Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif mis à disposition place du cimetière pour les résidences secondaires doivent être utilisés uniquement pour les déchets ménagers.

**Ordures ménagères :** Le ramassage des ordures ménagères se fait le jeudi des semaines impaires très tôt le matin (sortir les sacs la veille) et le mercredi des semaines paires pour les villages de La Grave, Mayolle et La Jugie.

**Collecte du verre :** Deux bennes à verre sont à votre disposition au Mas et place du cimetière.

**Sacs jaunes :** Le ramassage se fait le jeudi des semaines paires très tôt le matin (sortir les sacs la veille). Pour mémoire, calendrier des prochains ramassages :

27.07.17 - 10.08.17 - 24.08.17 - 07.09.17 - 21.09.17  
05.10.17 - 19.10.17 - 03.11.17 - 16.11.17 - 30.11.17  
14.12.17 - 29.12.17 - 03.01.18 - 11.01.18

Le ramassage se fait le mercredi matin des semaines impaires pour les villages de La Grave, Mayolle et La Jugie.

02.08.17 - 17.08.17 - 30.08.17 - 13.09.17 - 27.09.17  
11.10.17 - 25.10.17 - 08.11.17 - 22.11.17 - 06.12.17  
20.12.17 - 04.01.18 - 17.01.18 - 31.01.18

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine. Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au N° Vert : 0800 500 429.



**TARIFS 2017**

Présence Verte Charente association créée à l'initiative de...



#### Livraison de repas à domicile

Possibilité de **réductions fiscales** de 50% sur le prix du service rendu.

Repas du midi	4 composants : 8,50€ 6 composants : 9,10€
Repas du soir	5,40€

#### Livraison de produits fermiers

Livraison de produits fermiers	Tarifs / Livraison	Après réduction d'impôt
Client ponctuel	8€	4€
Client déjà livré en portage de repas	4€	2€
Commandes groupées (à partir de 2 personnes)	5€/personne	2,50€/personne

Nous proposons également un **abonnement mensuel de 19€/mois sur 12 mois** pour une livraison toutes les semaines de l'année.

#### Transport pour le bricolage et le jardinage

Zone 1	11,50€
Zone 2	18€
Zone 3	23,50€

Des **frais de dossier de 20€** seront appliqués à chaque nouveau client.

#### Jardinage et petit bricolage

Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> Janvier 2017	Tarifs A Abonnement mensuel de 2 à 7 heures	Tarifs B Abonnement mensuel de 8 à 10 heures	Tarifs C Abonnement mensuel plus de 10 heures
Jardinage Bricolage	32€/h	30€/h	29€/h
Après réduction d'impôt	15,30€/h	14,45€/h	13,65€/h

\* les heures effectuées en complément du contrat d'abonnement seront facturées au coût horaire correspondant au contrat souscrit.

Le petit jardinage peut être proposé **hors abonnement** à un prix unitaire de **35€/h**.

## Pass' Charente Transport

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le département de la Charente a mis en place le Pass' Charente Transport pour les personnes âgées de 6 à 18 ans et de plus de 70 ans vivant sur le territoire Charentais (hors COMAGA et communauté de Cognac). Un chéquier d'une valeur de 60 euros est destiné à payer les trajets uniquement auprès des sociétés de transport à la demande et des taxis partenaires de l'opération. Il vous suffit de retirer un bulletin d'adhésion auprès de la mairie, de joindre la photocopie de votre carte d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile et d'adresser la demande au Conseil Général de la Charente.

## Syndicat mixte de la fourrière

3, rue Alexandrie - Appt 47 - 16000 Angoulême

Tel : 05 45 39 71 43

www.fourriere16.fr – mail : contact@fourriere16.fr

En Charente, 391 Communes (sur 404) adhèrent au Syndicat Mixte de la Fourrière dirigé par un Conseil syndical au sein duquel siègent les élus et dont le financement est assuré par le versement d'une redevance calculée pour chaque commune en fonction de son nombre d'habitants.

Ce syndicat départemental gère pour les communes adhérentes, les problèmes posés par les chiens et les chats errants et s'occupe de leur ramassage (campagnes de trappe), de leur hébergement pendant le délai légal de 10 jours où ils doivent être gardés, de la recherche des propriétaires et décide du sort des animaux à l'issue du délai légal de garde.

Le Syndicat travaille en liaison avec deux prestataires : la fourrière de l'Angoumois (à Mornac) et celle du logis de Champagnoux (à Pérignac).

Chaque année, ce sont environ 1 000 chiens et autant de chats qui sont pris en charge par le Syndicat. Seuls 500 chiens environ sont identifiés et récupérés par leurs propriétaires. La majorité des chats (90%) ne sont JAMAIS identifiés ni réclamés. Si l'animal est identifié, le propriétaire sera immédiatement contacté. Sinon, l'animal sera gardé 8 jours ouvrés dans l'attente de son propriétaire. Passé ce délai, il sera identifié et transféré dans un refuge pour y être adopté.

Si votre animal est à la fourrière, seront à votre charge les frais suivants :

Frais de garde par jour : Chien 8€ / Chat 3.45€

Identification 59 € / Autres frais de fonctionnement 45 €

Les frais varient selon l'identification ou non de l'animal et en fonction du nombre de jours de garde.

**L'IDENTIFICATION (Tatouage, puce électronique) DES CHIENS ET DES CHATS EST OBLIGATOIRE depuis le 17 mai 2011 - FAITES IDENTIFIER VOS ANIMAUX.**

SI VOUS TROUVEZ UN CHIEN ALERTEZ LA MAIRIE au 05 45 62 02 38 - N'amenez pas vous-même l'animal directement à la fourrière.

**SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE CHIEN, CHERCHEZ-LE SUR LE SITE INTERNET DE LA FOURRIERE** (ou appelez la fourrière, la mairie, les associations départementales de protection des animaux, les vétérinaires...).

## SERVICES VIE SCOLAIRE

### Transports scolaires :

#### Les écoliers :

Les enfants de Saint-Adjutory, scolarisés en maternelle ou en primaire, peuvent prendre le bus pour aller aux écoles de Vitrac ou Montembœuf dont nous dépendons.

	<b>Matin</b>	<b>Mercredi midi</b>	<b>Soir</b>
- Le Bourg :	8h25	12h47	17h06
- Les Mas :	8h30	12h42	17h02
- Puimeau :	8h33	12h40	17h00

Pour les familles ne pouvant utiliser le transport en raison d'incompatibilité avec leurs horaires, un service garderie est assuré à l'annexe de la mairie de St.-Adjutory, à l'école de Vitrac et à l'école de Montembœuf (le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30).

#### Les collégiens :

- Puimeau (abribus) : matin : 8h00 et soir : 17h27
- Les Mas (abribus) : matin : 8h01 et soir : 17h28
- Le Bourg (abribus) : matin : 8h03 et soir : 17h35

### Garderie Scolaire à Saint-Adjutory :

Ouverture les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (départ bus) et le soir de 17h jusqu'à 18h30. Tarifs à la 1/2 journée 1,50 € le matin ou le soir, le goûter est inclus. Un arrêt de bus est prévu place de la mairie afin de limiter la distance des enfants qui seront en garderie. **Attention, pas de garderie sur Saint-Adjutory le mercredi à midi, garderie uniquement à Montembœuf de 12h à 13h.**

### Subvention pour les voyages scolaires :

La municipalité a adopté le principe d'attribution d'une subvention pour les sorties scolaires de plus de 3 jours consécutifs pour les enfants de la maternelle à la fin du cycle secondaire (baccalauréat). La subvention représente 30 % du montant sollicité aux familles, dans la limite de 60 € par enfant et par an.

**Pour en bénéficier, nous insistons sur l'importance d'en formuler la demande auprès de la collectivité dès que la famille a connaissance du projet de séjour pour son (ses) enfant(s) et du coût à sa charge .**

La collectivité communique ensuite, à l'établissement, l'accord de principe du montant de la subvention octroyée pour chaque demande, pour déduction de celui-ci du montant initial à la charge de la famille.

Le séjour effectué, l'établissement adresse à la mairie une attestation de présence pour les enfants concernés par une demande. La collectivité verse alors la subvention à l'établissement scolaire.

### Accueil de Loisirs sans Hébergement :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires.

- ALSH de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord : 05 45 63 14 73.
- CLSH de Montembœuf : Laura BOHERE, coordonnatrice PEAL à l'AAEP de Montembœuf (09 60 13 13 51).